

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 59885 du 17 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1822316S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 68080 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727024S) ;

Vu la décision n° 93181 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727079S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Flamand Gilles** NIGEND : 207 828 NLS : 8 062 484

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Gardin Xavier** NIGEND : 145 428 NLS : 8 004 950

**Ponsard Fabrice** NIGEND : 150 458 NLS : 8 008 281

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 août 2018.

\*

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de division,*  
*adjoint au directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
É.-P. MOLOWA